



Note de présentation brève et synthétique des comptes financiers uniques 2024

Réunion de Conseil municipal du 20 mars 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	4
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	6
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	9
I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	9
II. RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	11
BUDGETS ANNEXES.....	12
I. BUDGET ANNEXE « LOCATIONS ».....	12
II. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA JARDINERIE ».....	13
CONCLUSION.....	13

INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune de Fossé. Elle sera, comme le compte financier unique 2024, disponible sur le site internet.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédit...).

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer l'investissement a trait à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, de mobilier, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création d'une salle de classe et à l'informatisation des écoles, d'aménagement de voirie, d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite...).

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture : elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement, sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement et sont équilibrées.

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les réalisations budgétaires 2024 sont les suivantes :

- ✓ Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 1 170 686,72 €
 - Recettes : 1 484 423,07 €

- ✓ Section d'investissement :
 - Dépenses : 400 279,23 €
 - Recettes : 111 880,86 €

A la clôture de l'exercice 2024, le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de 1 036 265,79 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	1 306 461,88 €
Déficit d'investissement cumulé :	-167 565,13 €
Restes à réaliser (uniquement en dépenses) :	-102 630,96 €
Résultat cumulé :	1 036 265,79 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES exercice 2024	1 484 423,07€	111 880,86€
DEPENSES exercice 2024	1 170 686,95€	400 279,23€
Résultat	313 736,12€	-288 398,37€
Résultat antérieur reporté au 31/12/2023	992 725,76€	120 833,24€
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2024	1 306 461,88€	-167 565,13€
Solde des restes à réaliser		-102 630,96 €
Résultat exercice 2024	1 306 461,88€	-270 196,09€
Résultat cumulé		1 036 265,79€

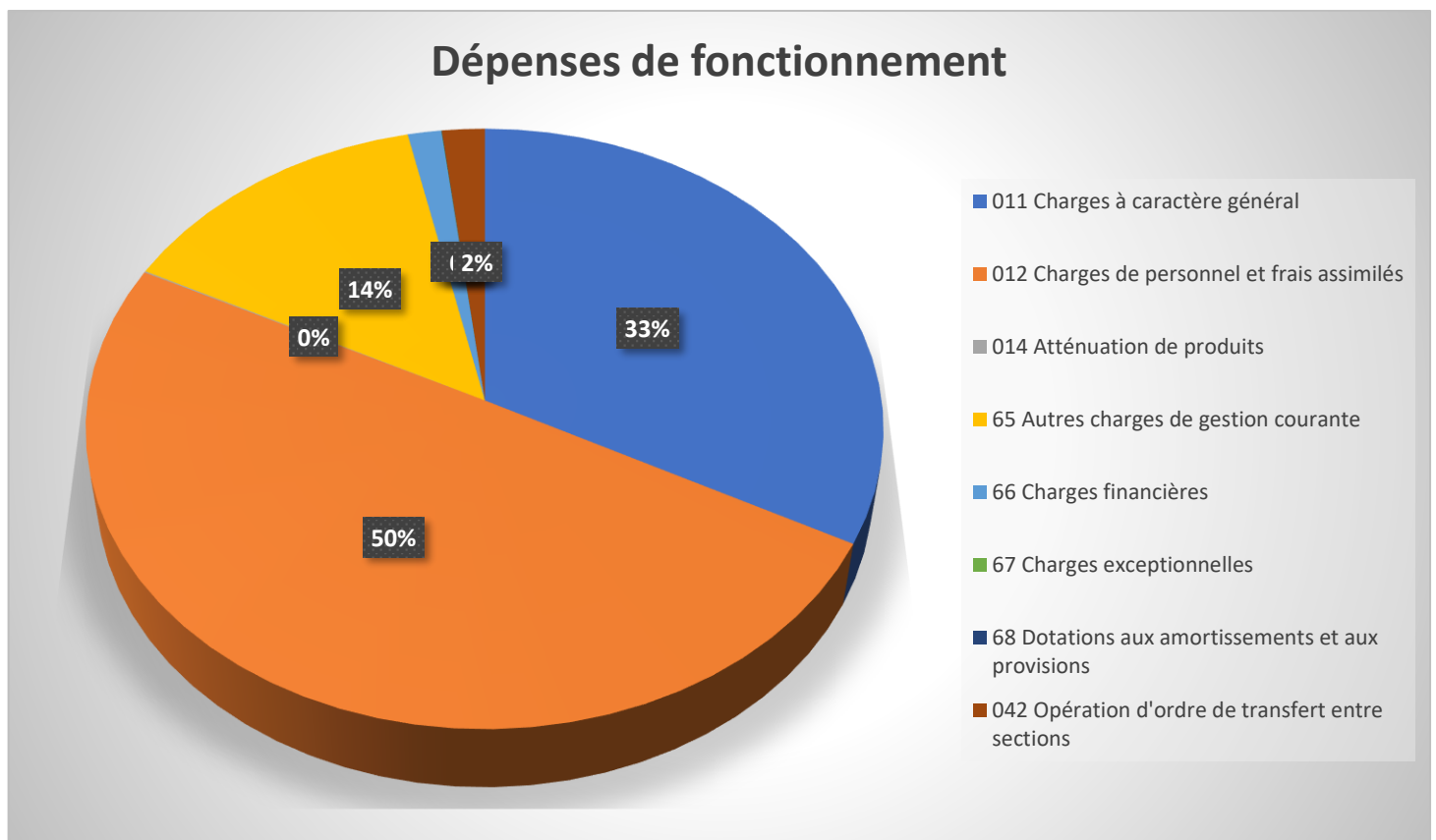
I. Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 170 686,95€

- ✓ 1 148 511,98€ en dépenses réelles de fonctionnement soit 98,11% des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 22 174,97€ en dépenses d'ordre de fonctionnement soit 1,89% des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	381 953,40€
012	Charges de personnel et frais assimilés	582 756,96€
014	Atténuation de produits	803,00€
65	Autres charges de gestion courante	165 244,01€
66	Charges financières	17 423,92€
67	Charges exceptionnelles	151,38€
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	179,31€
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	22 174,97€
	TOTAL DEPENSES	1 170 686,95€



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 381 953,40€ en 2024 contre 355 805,66€ en 2023, soit une hausse de 7,34%. Les postes énergie-électricité et chauffage cumulent à eux deux une augmentation de +16 000€ par rapport à 2023. Les autres postes de dépenses essentiellement en hausse sont : les remboursements de frais à des tiers (+8 240€ environ par rapport à 2023 car il y a eu le voyage scolaire au Mont Saint Michel), les achats de prestations de services qui ont subi une hausse tarifaire (prestataire restaurant scolaire) ainsi que le carburant (lié à l'acquisition du nouveau tracteur).

Tandis que les postes en baisse sont les contrats de prestations de service, les frais liés aux relations publiques ainsi que les fournitures administratives et les fournitures non stockées.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel s'établissent à 582 756,96€ en 2024 contre 566 898,14€ en 2023, soit une hausse de 2,80%. Cette hausse se traduit entre autres par les deux augmentations du SMIC qui ont eu lieu en janvier et novembre 2024, par la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle versée en juin 2024 ainsi que les différents avancements d'échelon réglementaires.

La période de recours à du personnel extérieur pour les services techniques a été allongée de début juin à fin septembre, ce qui a engendré un coût d'environ 3 000€ supplémentaires par rapport à 2023.

La municipalité n'a cependant pas fait appel cette année aux agences d'intérim pour remplacer du personnel d'entretien et périscolaire et n'a pas recruté d'apprenti pour l'année scolaire 2024-2025.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 803,00€ correspondant au prélèvement du fonds de péréquation ressources intercommunales et communales (FPIC*).

**Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.*

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante s'établissent à 165 244,01€ en 2024 contre 167 893,94€ en 2023, elles restent stables.

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités et cotisations des élus, les frais de formation des élus et des agents, les subventions versées à d'autres communes (participation financière à l'ALSH de Saint-Sulpice-de-Pommeray), les subventions aux associations ainsi que la contribution incendie versée au SDIS.

Chapitre 66 : Les charges financières sont en baisse de 21,77%. Elles sont de 17 423,92€ en 2024 contre 22 274,95€ en 2023. Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles s'établissent à 151,38€ en 2024 contre 13 536,73€ en 2023, soit une diminution considérable de 98,88%. Ces dépenses correspondent à l'annulation de titres de recettes sur les exercices antérieurs.

Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions : 179,31€ correspondant à une provision pour dépréciation des comptes de débiteurs divers.

II. Recettes de la section de fonctionnement

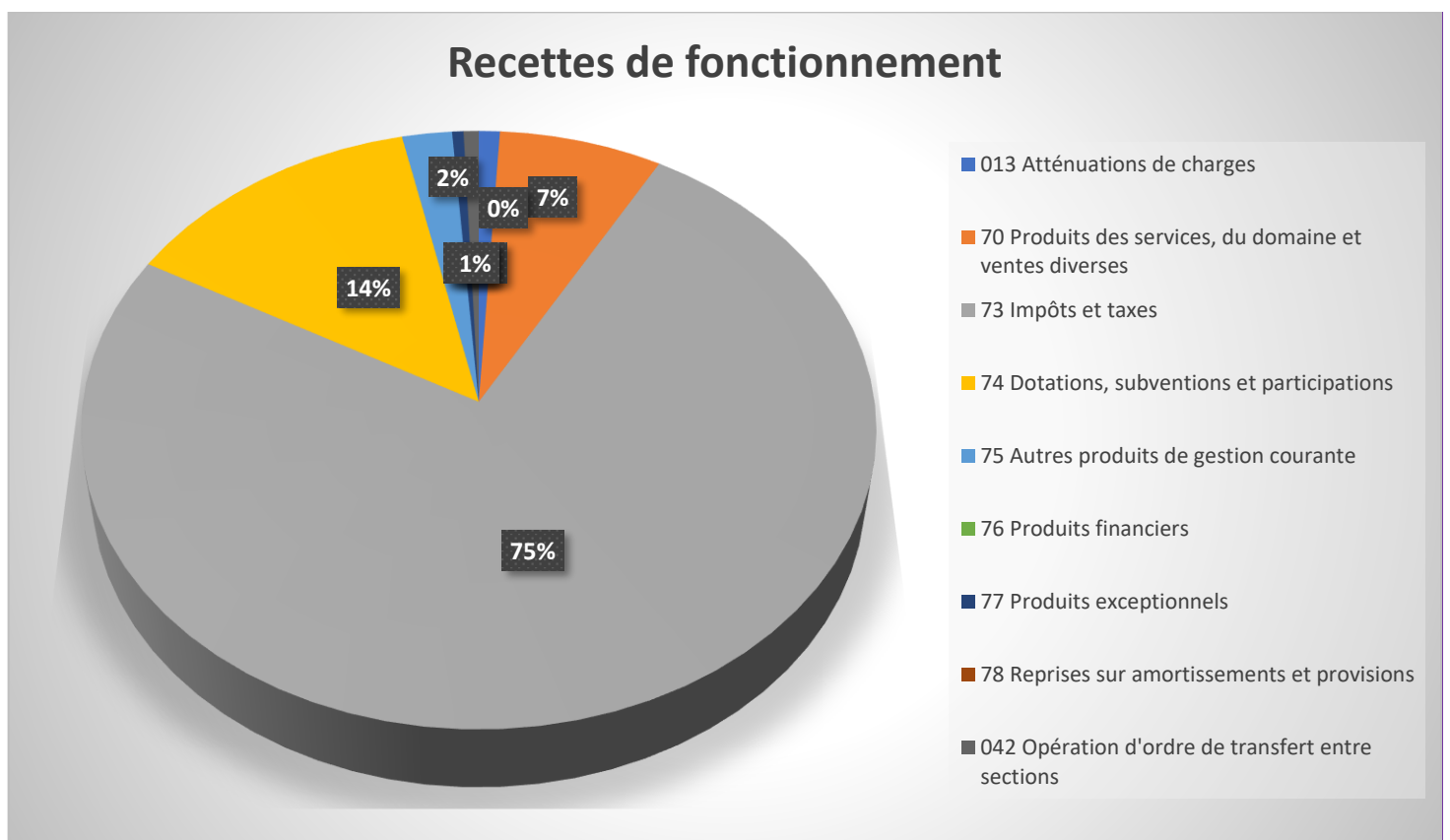
Les recettes de fonctionnement ont été plus élevées que prévues par rapport au budget primitif (+41 348,83€).

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 484 423,07€.

- ✓ 1 474 456,99€ en recettes réelles de fonctionnement soit 99,33% des recettes totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 9 966,08€ en recettes d'ordre de fonctionnement soit 0,67% des recettes totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	13 926,28€
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	108 210,86€
73	Impôts et taxes	1 110 937,48€
74	Dotations, subventions et participations	200 731,44€
75	Autres produits de gestion courante	33 118,44€
76	Produits financiers	0,72€
77	Produits exceptionnels	7 519,55€
78	Reprises sur amortissements et provisions	12,22€
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 966,08€
	TOTAL RECETTES	1 484 423,07€



Chapitre 013 : Les atténuations de charges : ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladies et accidents du travail.

Elles s'élèvent à 13 926,28€ en 2024 contre 10 670,14€ en 2023, soit une hausse de 30,52%.

Chapitre 70 : Les produits des services s'établissent à 108 210,86€ contre 97 777,16€ en 2023, soit une augmentation de 10,67%.

Cette hausse s'explique en partie par les paiements des familles relatifs au voyage scolaire du Mont-Saint-Michel.

Les principales ressources de ce chapitre sont les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire et la garderie.

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre comme les redevances d'occupation du domaine public et les concessions dans le cimetière.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 1 110 937,48€ en 2024 contre 1 090 763,85€ en 2023, soit une hausse de 1,85%.

Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Taux des impôts locaux pour 2024 :

- Taxe foncière sur le bâti : **43,69%**
- Taxe foncière sur le non bâti : **63,79%**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **16,72%**

Les autres postes principaux de recettes sont :

- L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Agglopolys
- La taxe additionnelle aux droits de mutation
- La taxe sur les pylônes électriques

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 200 731,44€ en 2024 contre 195 477,91€ en 2023, soit une augmentation de 2,69%.

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat (Compensation au titre des exonérations des taxes foncières, FCTVA de fonctionnement, Dotation de solidarité rurale, Dotation pour la protection de la biodiversité...).

En 2024, dans le cadre de l'organisation des élections européenne et législatives, la commune a perçu la dotation de 407,69€.

En compensation de l'organisation de 2 services minimum d'accueil lors des mouvements de grève, l'Etat a versé 629,10€.

La CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales) a versé 1 552€ de subvention dans le cadre de l'achat de matériel de prévention pour les agents.

Chapitre 75 : Les produits de gestion courante s'élèvent à 33 118,44€ pour 2024 contre 32 008,09€ pour 2023, soit une hausse de 3,47%.

Ce chapitre concentre principalement les recettes liées aux encaissements des locations du Complexe Fosséen, de la Grange du Moulin d'Arrivay et du gîte communal.

Chapitre 76 : Les produits financiers s'établissent à 0,72€ en 2024 contre 0,54€ en 2023.

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels s'élèvent à 7 519,55€ en 2024 contre 80 746,12€ en 2023, soit une diminution très conséquente de 90,69%.

En 2024, la recette principale est la sortie de bien de l'ancien tracteur (7 500€).

Ce chapitre diminue drastiquement par rapport à l'année précédente où il avait été perçu des indemnités de réparation de préjudice dans le cadre d'un jugement ainsi que des indemnités reçues par les assurances suite aux sinistres.

Chapitre 78 : Les reprises sur amortissements et provisions s'élèvent à 12,22€ en 2024.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La commune a réalisé 282 641,02€ d'investissement (hors remboursement de capital des emprunts et opérations d'ordre).

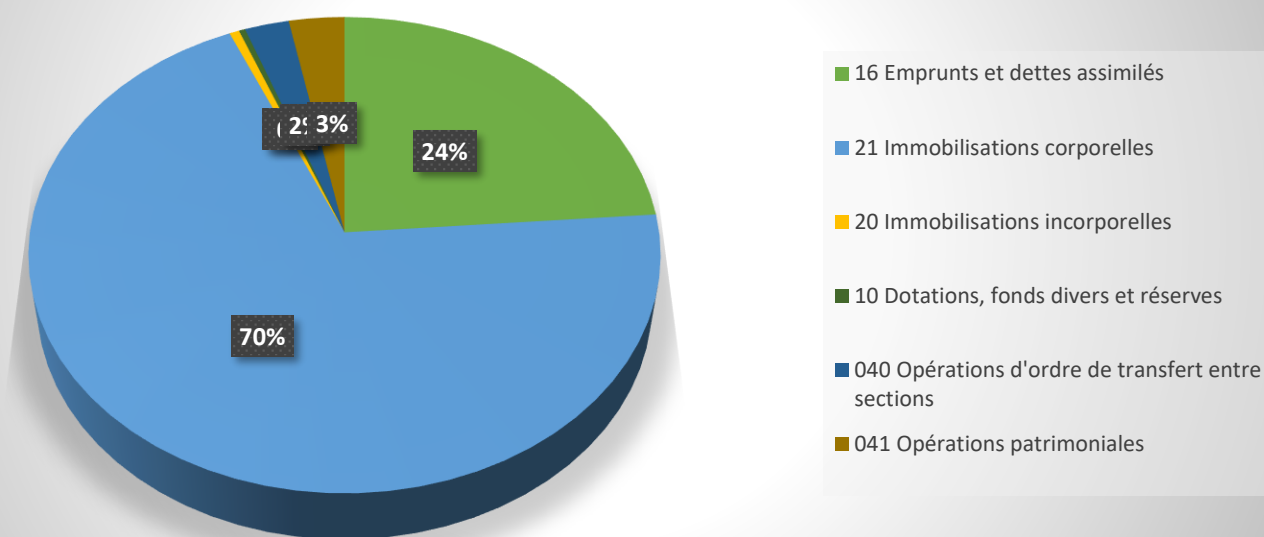
I. Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 400 279,23€.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 407,30€
16	Emprunts et dettes assimilés	95 198,38€
20	Immobilisations incorporelles	2 193,60€
21	Immobilisations corporelles	279 040,12€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 966,08€
041	Opérations patrimoniales	12 473,75€
	TOTAL DEPENSES	400 279,23€

Dépenses d'investissement



Les principaux investissements en 2024 : Acquisition d'un tracteur neuf avec équipements (chargeur frontal et épareuse), restructuration du mur du square Santos Dumont, remplacement des deux ponts et installation d'une clôture au Moulin d'Arrivay, ajout de 2 caméras de vidéoprotection au Moulin d'Arrivay, travaux de voirie rue de Blois et rue de Saint-Sulpice, vitrification du parquet du Complexe Fosséen.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 102 630,96€ :

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion					8760.00 €	
151		ETUDE DIAGNOSTIC EN VUE DE LA RESTAURATION DE	MAUPEU DAMIEN		3000.00 €	151
150		ETUDE DIAGNOSTIC EN VUE DE LA RESTAURATION DE	CABINET JEAN-PHILIPPE BARTHEL		5760.00 €	150
Compte : 212 - Agencements et aménagements de terrains					42837.58 €	
300		CREATION D'ALLEES EN BETON DRAINANT DANS LES	B.T.P.I Centre		42837.58 €	300
Compte : 2131 - Constructions bâtiments publics					5944.26 €	
201		REPLACEMENT DES GOUTTIERES DE LA MAIRIE	EI CHARPENTE YVES CHEREAU		5944.26 €	201
Compte : 2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions					1050.58 €	
290		ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN	CPC DEPLAGNE		1050.58 €	290
Compte : 2138 - Autres constructions					10653.60 €	
31		REPLACEMENT DES DEUX TOILES DU PREAU	SAS TEXABRI		10653.60 €	31
Compte : 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques					14844.83 €	
299		INSTALLATION DE DEUX CAMERAS DE	SARL SRTC		9119.15 €	299
162		RELAMPING LED GRANDE SALLE, SCENE ET BAR DU	SAS EIFFAGE ENERGIE VAL DE LOIRE		5725.68 €	162
Compte : 2184 - Matériel de bureau et mobilier					7655.70 €	
253		ACQUISITION DE 25 TABLES POUR LE COMPLEXE	SAS CANAL AGENCEMENT SELECTION		7655.70 €	253
Compte : 2188 - Autres immobilisations corporelles					10884.41 €	
255		ACQUISITION ET POSE D'UN EVIER PLONGE 2 BACS ET	EDCP 41		1860.00 €	255
289		ACQUISITION ET INSTALLATION DE BUTS DE	PLAYGONES		9024.41 €	289

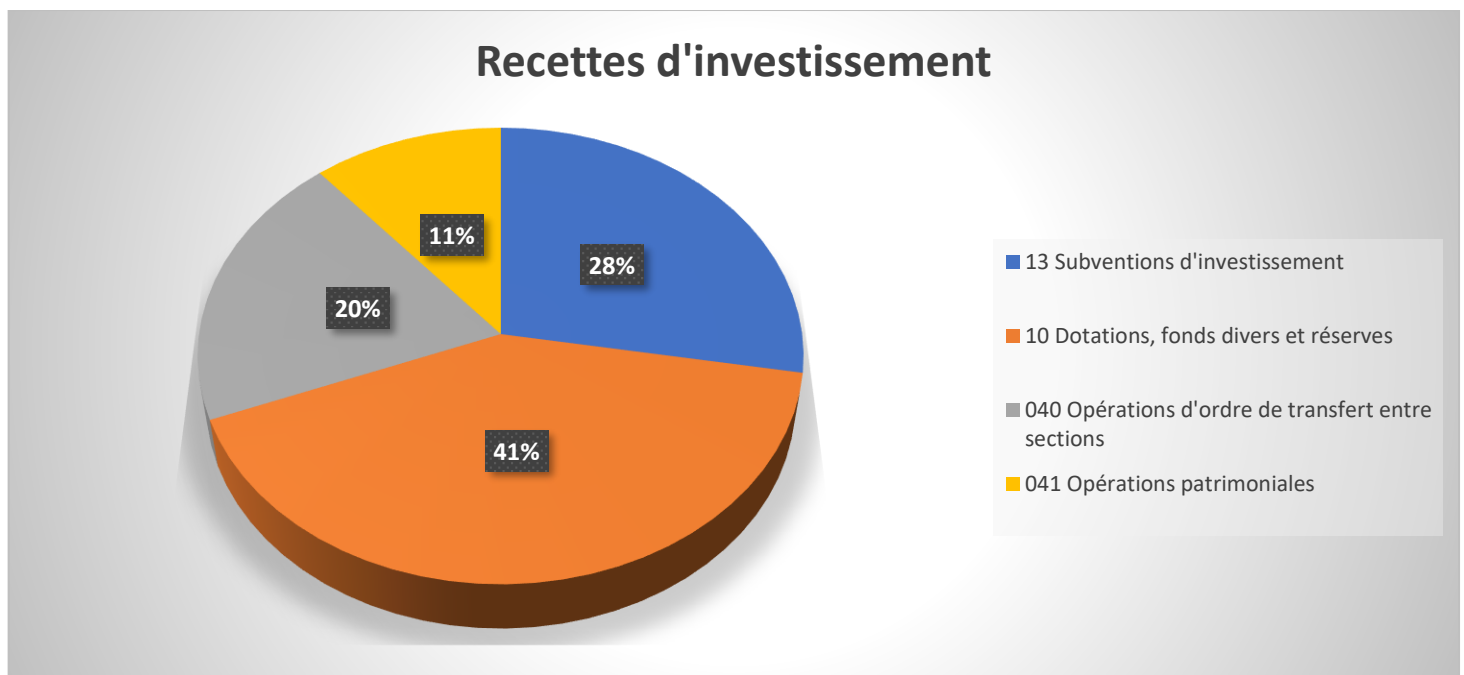
II. Recettes de la section d'investissement

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à 111 880,86€.

- ✓ 77 232,14€ en recettes réelles d'investissement soit 69,03% des recettes totales de la section d'investissement.
- ✓ 34 648,72€ en recettes d'ordre d'investissement soit 30,97% des recettes totales de la section d'investissement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement	30 981,67€
10	Dotations, fonds divers et réserves	46 250,47€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 174,97€
041	Opérations patrimoniales	12 473,75€
	TOTAL RECETTES	111 880,86€



Les recettes d'investissement ont été constituées par :

- Recettes réelles : le FCTVA (38 369,81€), la taxe d'aménagement (7 880,66€) ainsi que les subventions* (30 981,67€).

*détail des subventions :

- DETR 2024 Mise en sécurité au Moulin d'Arrivay (8 981,67€)
- DDSR 2024 Acquisition d'un tracteur neuf et de ses équipements (22 000,00€)

- Recettes d'ordre : les opérations patrimoniales (12 473,75€) et les opérations de transfert entre sections (22 174,97€).

Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes d'investissement pour 2024.

BUDGETS ANNEXES

I. Budget annexe « Locations »

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
<u>Recettes</u>		
Prévisions budgétaires totales	8 760,47€	7 796,88€
Titres de recettes émis	0,00€	7 624,61€
<u>Dépenses</u>		
Autorisations budgétaires totales	10 000,00€	15 000,00€
Mandats émis	0,00€	1 517,48€
<u>Résultat de l'exercice</u>		
Excédent	0,00€	+ 6 107,13€
Déficit	0,00€	

Résultat de fin d'exercice 2024

- Un excédent de fonctionnement de :	6 107,13€
- Un excédent reporté de :	31 203,12€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	37 310,25€
- Un déficit d'investissement de :	0,00€
- Un excédent d'investissement reporté de :	1 239,53€
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	1 239,53€

Reste à réaliser au 31/12/2024

NÉANT

Commune de Fossé

Note brève et synthétique
Comptes Financiers Uniques 2024

II. Budget annexe « Lotissement de la Jardinerie »

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
<u>Recettes</u>		
Prévisions budgétaires totales	0,00€	0,00€
Titres de recettes émis	0,00€	0,00€
<u>Dépenses</u>		
Autorisations budgétaires totales	0,00€	0,00€
Mandats émis	0,00€	0,00€
<u>Résultat de l'exercice</u>		
Excédent	0,00€	0,00€
Déficit		

Résultat de fin d'exercice 2024

- Un excédent de fonctionnement reporté de :	0,05€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	0,05€

Reste à réaliser au 31/12/2024

NÉANT

CONCLUSION

- La situation financière de la commune de Fossé à la clôture de l'exercice 2024 est satisfaisante.
- Les taux d'imposition sont stables.
- L'endettement de la commune ne cesse de diminuer. C'est une situation très en deçà de la moyenne des communes de même strate ; le ratio d'endettement est très bas.

Commune de Fossé

Note brève et synthétique
Comptes Financiers Uniques 2024